

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE VILLERS-LA-VILLE

Consultation villageoise n°3 et 4 pour Tilly et Mellery, école communale de Tilly,

Le 24 novembre 2021 – compte rendu de la séance

Présents :

- Pour les *citoyens* : **14 personnes**
- Pour le **Conseil communal (4)** : Philippe Vanhollebeke (Echevin du Développement Rural), Madame Anne-Michèle PIERARD 1^{ère} Echevine, Madame Shirley VAN HEMELLEN, Conseillère, Monsieur Charles TRAORE, Conseiller.
- Pour l'**Administration communale (2)** : Marina PETRY (agent relais PCDR) Madame Séverine RUCQUOY, Directrice générale
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (3)** : Julien APERS, Florence LOUBRIS, Marie BURETTE (agents de développement)

Annexes :

- An. 1 – Présentation FRW - Infoconsult Tilly
- An. 2 – Présentation du diagnostic territorial de Villers-la-Ville par Dr(ea)²m

Ordre du jour :

1. Introduction
 2. Présentation générale de l'Opération de Développement Rural
 3. Présentation du Diagnostic Territorial de Villers-la-Ville réalisé par Dr(ea)²m
 4. Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets
 5. Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
 6. Conclusion, suites et exposition de la consultation
-

1. Introduction

L'échevin Philippe Vanhollebeke (échevin au développement rural) souhaite la bienvenue aux participants.

Il explique qu'au vu du faible nombre de participants inscrits pour la séance de Mellery (3 personnes), il avait été décidé d'annuler la séance de Mellery du 10 novembre et d'inviter les personnes de Mellery pour la consultation de Tilly afin de permettre plus d'échanges.

Il explique également que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR.

Ensuite, l'échevin présente les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leur cède la parole.

2. Présentation générale de l'Opération de Développement Rural

Julien Apers, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsidés) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Villers-la-Ville. Il

devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
 - Le bureau d'étude Dr(ea)²m a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
 - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises

Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la présentation se trouvant en annexe 1.

Questions / remarques des participants :

- *La FRW assure-t-elle d'être politiquement neutre ?*

→ La Fondation Rurale de Wallonie est un organisme privé, indépendant et pluraliste reconnue d'utilité publique. Son rôle est d'aider les communes à élaborer et à réaliser leur stratégie de développement rural. Pour ce faire, elle assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes jusqu'à la réalisation des projets. Son conseil d'administration représente toutes les formations politiques démocratiques composant le Parlement wallon. Les membres sont désignés au prorata des sièges obtenus aux élections régionales. S'y ajoutent un représentant de la Fédération wallonne de l'Agriculture et un représentant du Ministre ayant le développement rural dans ses attributions (voix consultative). Ce pluralisme garantit son indépendance.

- *Que se passe-t-il si le parti au pouvoir actuellement n'est pas ré élu aux prochaines élections ? Le PCDR pourrait-il être remanié par les nouveaux élus ?*

→ Une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement Wallon, celui-ci ne peut en principe plus être revu ou amendé (à l'exception de l'ajout d'un nouveau projet tous les 5 ans). Néanmoins, il est possible de changer/intervertir la temporalité des fiches-projets déjà présentes. Aussi, à chaque activation d'une fiche-projet, une réactualisation est imposée. Il n'est pas possible d'en changer le contenu fondamental mais plutôt de le faire correspondre aux nouvelles réalités du moment.

3. Présentation synthétique du Diagnostic Territorial de Villers-la-Ville réalisé par DR(EA)²M

Marie Burette présente le diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études DR(EA)²M.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 3 grandes thématiques :

- Cadre de vie de Villers-la-Ville
- Vivre ensemble à Villers-la-Ville
- Travailler, se déplacer et consommer à Villers-la-Ville

Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la présentation se trouvant en annexe 2 où les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités.

Questions / remarques des participants :

- *Ne faut-il pas ajouter l'industrie de Tilly dans les faiblesses du cadre de vie de la commune ?*

→ A renvoyer à l'auteur du PCDR.

- *Ajouter un commerce à proximité : le magasin à la ferme de Tilly*

→ A renvoyer à l'auteur du PCDR.

- *Que se passe-t-il si l'auteur de PCDR choisi de développer les projets X-W-Z alors que les citoyens souhaitent des projets comme A-B et un peu W ?*

→ Le processus participatif est au cœur de l'Opération de Développement Rural. Une ODR se construit avec la participation de tous : les mandataires, les citoyens, les associations, les milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Pendant toute la durée de l'ODR, la Commission locale de développement rural, la CLDR, épaulé le conseil communal. Cette commission est représentative de la population. Les décisions sont donc discutées tous ensemble. Néanmoins, c'est la Commune qui possède le pouvoir décisionnel.

4. Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participants de partager ce qui, pour eux, sont les atouts et les faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic réalisé par l'auteur par leurs perceptions. Les résultats compilés de ce travail seront le diagnostic partagé du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Les participants sont répartis en sous-groupes de maximum 8 personnes. Pendant 60 minutes, les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses de la commune sur les 3 thématiques traitées (20 minutes par thématique). Ils disposent de 5 minutes pour réfléchir de manière individuelle, et 15 minutes pour échanger, mettre leurs idées en commun et les retranscrire sur les panneaux à l'aide de post-it.

Les 3 thématiques font chacune l'objet d'un panneau avec ses sous-thématiques. Elles regroupent une série de sous-thématiques, à savoir :

- **Cadre de vie de VLV-Tilly-Mellery** (AT, urbanisme, logement, propreté, sécurité, énergie, patrimoine, transition, environnement, nature, espaces publics, infrastructures et équipements, paysages, déchets, ...)
- **Travailler, se déplacer, consommer à VLV-Tilly-Mellery** (mobilité, agriculture, entreprises, commerces, tourisme, artisanat, emploi, formation, zones d'activité économique, produits locaux, PME, HoReCa, ...)
- **Vivre ensemble à VLV-Tilly-Mellery** (services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance/enfance, jeunesse, vie associative, sportive et culturelle, aînés, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, ...)

Les participants peuvent ajouter des atouts (post-it verts), les faiblesses (post-it oranges) ainsi que des idées de projets qui pourraient déjà être évoquées (post-it bleus).

Toutes les 20 minutes, les panneaux passent dans un autre sous-groupe, qui peut prendre connaissance de ce qui a été mis et compléter les idées.

Les participants disposent également d'une carte de leur village, ainsi que d'une carte de l'entité pour les aider dans la réflexion.

Ci-dessous le résumé du diagnostic et des idées de projets des habitants par grand thème. Les propositions qui sont proposées par plusieurs personnes sont marquées de « +++ ». Les éléments de diagnostic du bureau d'études DR(EA)²M se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

Cadre de vie à Villers-La-Ville – consultation des villages de Tilly-Mellery

Sous-thématique	Atouts/Forces	Faiblesses	Idées de projet
Aménagement du territoire	•	•	•
Urbanisme	•	•	•
Logement	•	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilités des logements pour les « jeunes adultes » (+++) • Les logements construits dans des zones marécageuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des logements participatifs (++) • Créer des logements alternatifs (exemple : Tiny house) (+)
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et soutien pour la conservation du patrimoine de Mellery (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien des chapelles qui seraient à restaurer (++) 	•
Sécurité	•	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'éclairage public dans les sentiers et les plaines de jeux (+) • Pas de permanence prévue au poste avancé d'incendie (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des passages réguliers de la police dans la commune
Propreté-déchets	•	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de poubelles dans certains lieux stratégiques (exemple : gares) (++++) • Les poubelles publiques ne sont pas vidées assez régulièrement 	•
Energie	•	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'accès au gaz de ville dans toute la commune (++++) • Comment réduire sa consommation d'énergie ? 	•
Transition	•	•	•
Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien des sentiers (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation d'arbres • Prévoir des projets agro écologiques afin d'augmenter la biodiversité

Paysages	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation de la variété des paysages (forêts, champs, sentiers, etc.) (++++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de suivi de certains projets et éviter les chantiers abandonnés (+) • TROP d'abattage d'arbres dans le cadre de certains projets (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir plus de couloirs écologiques (++)
Infrastructures et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un marché couvert • Manque de trottoirs ou étroitesse de ceux-ci (++) • Manque d'entretien des pistes cyclables (++++) • Manque de magasins de proximité de type alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover le C.R.C.S (Centre Récréatif Culturel et sportif) (+++)
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un repair café (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque un parc • Manque de bancs publics notamment le long des sentiers (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et étendre les activités du repair café • Rendre les espaces publics plus verts et favorables à la biodiversité (moins artificialisés) (++)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •

Travailler, Se déplacer, consommer à Villers-La-Ville – consultation des villages de Tilly-Mellery

Sous-thématique	Atouts/Forces	Faiblesses	Idées de projet
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Deux gares à Tilly et Villers-La-Ville (+++++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux terrains de football difficile en voiture • Mellery est un lieu de passage vers d'autres grandes villes → Trafic intense (++) • Passage intempestif des camions sur Mellery • Vitesse des voitures trop élevées → rend les routes villageoises dangereuses • Dépendance générale à la voiture (+++) • Tilly → aucune connexion avec Genappe (++) • Tilly → Difficultés pour rejoindre Nivelles avec le TEC (++) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'aménagement des sentiers dans le village (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etroitesse de certains trottoirs notamment pour accéder à l'école de Tilly (++) • Manque de pistes cyclables pour relier les différents villages et les autres communes limitrophes (+) • Pas de navettes entre les villages • Accès aux terrains de football difficile en mobilité douce (+) • Peu de connexions entre les villages de Tilly et de Sart-Dames-Avelines (+) • Manque de sécurité pour les piétons 	<ul style="list-style-type: none"> •
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de Carbodiam (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores liés aux activités de Carbodiam 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<ul style="list-style-type: none"> Présence de 5N Plus Belgium → pourvoyeur d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Nuisances et dangerosité des activités de 5N Plus Belgium 	
PME	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux indépendants dans des domaines d'activité varié (+) 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
Zone d'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Abandonner le projet ZAE autour du Colruyt 	<ul style="list-style-type: none">
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'emplois sur la commune 	<ul style="list-style-type: none">
Formation	<ul style="list-style-type: none"> Présence du CRIE (+) 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'humanité des formations organisés par la commune (++) 	<ul style="list-style-type: none">
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Dangerosité des transports agricoles sur Mellery (++) Manque de haies pour séparer les champs (++) Pas d'agriculture biologique et raisonné sur le territoire communal (+++) Utilisation de pesticides (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des projets d'agroforesterie (++)
Produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> Les fruits et légumes de la ferme de Gentissart (+) Les légumes de Seb à Tilly (Maraicher avec système d'abonnement) (+++) Les légumes de la ferme de Bérines 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un potager citoyen partagé + coordination (++) Créer un arboretum et prévoir des activités ludiques autour de celui-ci (++)
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Présence de commerces suffisant pour les achats journaliers (+) 	<ul style="list-style-type: none"> Trop peu de commerces alimentaires Pas de boulangerie à Tilly et Mellery (++++) Déplacements pour avoir accès à des commerces autres que de type alimentaire (+) 	<ul style="list-style-type: none">

HoReCa	<ul style="list-style-type: none"> • En développement depuis quelques années (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une seul café 	<ul style="list-style-type: none"> •
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •

Vivre ensemble à Villers-La-Ville – consultation des villages de Tilly-Mellery

Sous-thématique	Atouts/Forces	Faiblesses	Idées de projet
Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul distributeur de billet (+++) • Présence d'une seule banque dans le centre de VLV (+++) • Présence d'un seul point de poste + difficultés pour se garer (++) • Présence d'une seule boîte aux lettres Bpost à Tilly • Marché non développé (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des navettes entre les villages (+)
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Belle école à Tilly (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune école à Mellery (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'évènements autour des noces d'or 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pour favoriser le covoiturage entre les associations liées aux écoles, centre sportif, bibliothèque, etc. • Créer un potager communal partagé pour favoriser les liens intergénérationnels
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lieux d'accueil (crèches, etc.) (++++++) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de mouvements de jeunesse (++) • Nombre de stages et activités à destination des jeunes (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Aînés	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'associations pour les aînés 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructures pour les aînés 	<ul style="list-style-type: none"> •
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissance des différentes associations existantes • Tensions politiques entre le collège et certaines associations 	<ul style="list-style-type: none"> •

Vie culturelle	•	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'académie de musique et d'art plastique • Pas de centre culturel autre que les spectacles à l'abbaye (++++) • Déplacement de la bibliothèque de l'autre côté de la grande route → ce qui la rend inaccessible de manière autonome pour les enfants 	•
Vie sportive	•	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de piscines publiques dans le Brabant Wallon • Le CRCS est peu adapté pour le tennis de table • Difficulté d'accès au Complexe sportif à pied ou à vélo pour les jeunes (+++) 	•
Vie de village/quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du parcours des artistes • Jeux inter villages (carnaval, marché de Noël, etc.) (++) • Distribution d'arbres lors de la semaine de l'arbre 	•	•
Information communication	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda/journal de la Commune propose des informations variées (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet communal incomplet → à mettre à jour (+) • Le bulletin communal ne laisse pas la parole aux partis de l'opposition (-) 	•
Démocratie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne présence des autorités locales (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transparence (- - -) • Lors des enquêtes publiques à Mellery, tous les citoyens ne sont pas consultés • Pas assez de Conseils communaux et pas d'enregistrement (- -) 	•
Lieux de rencontre	<ul style="list-style-type: none"> • Les jardins partagés 	•	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un potager citoyen partagé (+++)

5. Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Villers-la-Ville (village, genre, secteur professionnel et associatif, ...).

Concrètement, tout habitant de Villers-la-Ville peut poser sa candidature jusqu'au 31 décembre 2021. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

Questions / réponses sur l'ODR et la CLDR :

- *Comment fonctionne la CLDR ? Quelle est la temporalité des réunions ? Qui prend les décisions finales ? Quelles sont les obligations et les engagements des membres de la CLDR ? Si on s'inscrit en tant que membre de la CLDR, nous y engageons-nous pour 10 ans ?*
- ➔ La CLDR est un organe consultatif composé de citoyens et d'un quart d'élus. Elle se réunira au minimum 4 fois par an et un peu plus durant la période d'élaboration du PCDR afin de donner son avis au pouvoir décisionnel qu'est la Commune.

- ➔ Les réunions se feront toujours en plénière en y invitant tous les membres. Néanmoins, des GT seront constitués afin de permettre à certains membres de la CLDR (et ouvert à d'autres citoyens) de travailler en plus petit comité sur des thématiques spécifiques.
 - ➔ Les membres de la CLDR seront systématiquement invités aux réunions. Si ils ne peuvent être présents à l'une ou l'autre des réunions, il leur sera demandé de prévenir les organisateurs. Des membres absents pourront toujours se rattacher aux PV des différentes réunions puisqu'après chacune d'elle, un CR reprenant le contenu des discussions leur sera systématiquement transmis.
- *Qui choisit les membres de la CLDR ?*
- ➔ C'est le Conseil Communal qui nomme les membres de la CLDR sur proposition du Collège. Pour rappel, c'est la Commune qui possède toute forme de pouvoir décisionnel. La CLDR a un rôle consultatif.

6. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des prochaines rencontres villageoises. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, page FB...).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Marie Burette & Julien Apers